

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 2 AVRIL 2026 à 20H00

Le 2 avril 2026, les membres du conseil municipal, convoqués le 20 mars 2026, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur DOLÉ, Maire.

Présents : Mmes Adeline HÉNIN, Blandine AUBRY, Peggy LECLERE, Pétula BERGAMELLI, Sabrina RENY, MM. Benjamin WATIER, Jean-Paul GILLERY, Mickaël MIMIN, Stéphane GUILLAUME et Sébastien DOLÉ

Absent excusé : M. Bruno ALVÈS (pouvoir à M. Stéphane GUILLAUME)

Absent : -

Secrétaire de séance : M. Benjamin WATIER

Quorum = 6 : atteint

Ordre du Jour :

- CFU Commune et Legs 2025
- Affectation de résultats commune et Legs 2025
- Taux de fiscalité 2026
- Subventions 2026
- Budgets 2026 commune et Legs
- FFN
- Etat d'assiette 2026
- Questions diverses

Information au Conseil

M. Sébastien DOLÉ présente un point des actions menées entre deux conseils : don du sang, commission bois, décision de placement du Legs (renouvellement CAT pour un an) et historique du Legs adressé au conseillers avant la séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 20/03/2026 à l'unanimité.

LEGS FAROUX

Mme Hénin présente les **comptes 2025** du Legs

<u>Compte financier unique principal</u>		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde (+ ou-)</u>
<u>Section de fonctionnement</u>	Réalisations de l'année	35 299.65 €	51 717.12 €	+ 16 417.47 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)			+ 372 522.69 €
	Résultat de clôture de la section de fonctionnement			+ 388 940.16 €
<u>Section d'investissement</u>	Réalisations de l'année	€0	€0	0 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)			0 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement			0 €
<u>Restes à réaliser au 31 décembre</u>	Fonctionnement	€	€	0 €
	Investissement	€	€	0 €
<u>Solde cumulé section d'investissement (y compris RAR)</u>				0 €

Délibération 20260401 approuvée à l'unanimité

Le résultat de l'exercice 2025 de 388 940.16€ sera affecté en fonctionnement R002.

Délibération 20260402 approuvée à l'unanimité

	Exercice 2026	dépenses	recettes
M. Dolé présente le Budget 2026 du Legs Délibération 20260403 approuvée à l'unanimité.	Section de fonctionnement	442 140.16 €	442 140.16 €
	Section d'investissement	404 940.16 €	404 940.16 €
	global	847 080.32 €	847 080.32 €

COMMUNE

Mme Hénin présente les **comptes 2025** de la Commune

<u>Compte financier unique principal</u>		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde (+ ou-)</u>
<u>Section de fonctionnement</u>	Réalisations de l'année	266 526.79 €	315 777.12 €	+ 49 250.33 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)			+ 673 218.27 €
	Résultat de clôture de la section de fonctionnement			+ 722 468.60 €
<u>Section d'investissement</u>	Réalisations de l'année	151 727.96 €	30 153.26 €	- 121 574.70 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)			+ 126 336.83 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement			+ 4 762.13 €
<u>Restes à réaliser au 31 décembre</u>	Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
	Investissement	763.23 €	0 €	- 763.23 €
-				
<u>Solde cumulé section d'investissement (y compris RAR)</u>				+ 3 998.90 €

Délibération 20260404 approuvée à l'unanimité

Le **résultat** de l'exercice 2025 de 722 468.60 € sera affecté en fonctionnement R002.

Délibération 20260405 approuvée à l'unanimité

M. le Maire explique au conseil que le taux d'imposition des résidences secondaires est faible par rapport au département et les ressources fiscales prévues sont inférieures à l'année dernière. Pour redynamiser le village, la hausse de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires peut être un levier pour inciter les propriétaires à donner en location ou vendre leur bien. En augmentant cette taxe, de 1.8 point, la perte des recettes fiscales par rapport à l'année dernière serait d'environ 500€. Le Conseil décide des **taux de fiscalité directe locales 2026** suivants :

- taxe d'habitation des résidences secondaires (THS) : 15.21 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 44.79 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 14.91 %

Délibération 20260406 approuvée à l'unanimité

Subventions 2026

M. le Maire propose d'accorder les subventions suivantes :

Association Chamapou'festif	3 000 euros
Association des loisirs	1 000 euros
CCAS	1 000 euros
Mme PIERLOT P.	100 euros
<i>pour l'entretien des tombes de M.FAROUX et de Mme PETIZON</i>	
CLIC de Dormans	98 euros

Délibération 20260407 approuvée à l'unanimité

M. Dolé présente le **Budget 2026** de la Commune
Délibération 20260408
approuvée à l'unanimité.

Exercice 2026	dépenses	recettes
Section de fonctionnement	1 040 261.60 €	1 040 261.60 €
Section d'investissement	306 043.23 €	306 043.23 €
global	1 346 304.83 €	1 346 304.83 €

Il est fait lecture du compte-rendu de la commission bois du 25/03/2026. Les membres de la commission aimeraient un membre supplémentaire. Ils invitent les conseillers à y réfléchir pour se proposer au prochain conseil.

Coupe de bois dans la forêt communale

La commission bois présente la proposition de l'ONF. Elle propose de refuser cet état d'assiette pour préserver la forêt en limitant les coupes. Le Conseil approuve la décision de la commission et refuse la proposition de l'ONF.

Délibération 20260409 refusée à l'unanimité.

Travaux forestiers

L'ONF propose un programme 2026 reprenant tous les travaux nécessaires pour la remise en état de la forêt communale estimés lors de la réunion sur place du 2/12/2025. La commission propose de réaliser ces travaux sur plusieurs années et de ne valider que ceux de la parcelle 13 pour 2026 soit pour 16 258.58€ TTC.

Délibération 20260410 adoptée à l'unanimité.

Fonds National Forestier

Des prêts en travaux FFN ont été souscrits en 1977 et 1983. En raison de surfaces sans avenir de production pour diverses raisons (bilan technique de l'ONF du 30/04/2025), la dette a été réévaluée à 90 585€. La DDT propose de les rembourser par anticipation avec un abattement de 60% ce qui la ramène à 36 234€. Le Conseil doit répondre à la proposition avant le 20 juin. **Délibération 20260411 adoptée à l'unanimité.**

Questions diverses :

- M. Cyril GILLERY a demandé à la commission bois la permission de nettoyer les layons. Le conseil accepte sa demande. Les coupes seront facturées au prix de l'affouage.
- Une pancarte devra être ajoutée au feu tricolore pour inciter les automobilistes à s'avancer jusqu'au feu pour qu'ils soient détectés par la boucle.
- Un aménagement autour du foyer est prévu, notamment un éclairage par détecteurs.
- La mairie fera un panneau pocket pour prévenir la population de la chasse aux œufs.
- Les travaux d'éclairage publics devraient commencer le 6/04 rue de Nappes.
- Réception des coupons d'affouage le 9 mai.

Plus de question, la séance est levée à 00h00.

Secrétaire de séance, Benjamin WATIER

Président de séance, Sébastien DOLÉ